
PERMANENCE

24H/24 ET 7J/7 (POUR LES
DÉCÈS)

Accueil

Liens

Utiles

Médiateur de la consommation

Médiateur de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, l'usager de la Régie des Pompes Funèbres de la Ville de Lorient a le droit de recourir gratuitement au service médiation proposé par l'Union des Professionnels du Funéraire Public (**UPFP**) à laquelle adhère la régie. Il peut également consulter le site internet du **Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires** en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet.